



TENNIS de TABLE HANDISPORT

REGLEMENTS SPORTIFS

CRITERIUM FEDERAL (pages 2 à 6)

CHAMPIONNATS de FRANCE (pages 7 et 8)

COUPE de FRANCE (pages 9 et 10)

DISPOSITIONS COMMUNES (page 11)

Septembre 2006

D.T.F.
Bernard PENAUD
Le Vigneau de l'Ecluse
49220 LA JAILLE YVON
Télé. et Fax : 02 41 95 14 92
E.mail : bernard.penaud@wanadoo.fr

CRITERIUM FEDERAL

Art. 1 CONDITIONS de PARTICIPATION.

a/ Le Critérium Fédéral est réservé, tant en simple qu'en double, aux joueurs(ses) licenciés à la Fédération Française Handisport.

Art. 2 ECHELONS.

a/ Ce Critérium Fédéral comporte 4 échelons : National 1, 2, 3, Inter régions.

b/ A tous ces échelons, les épreuves de qualification se déroulent simultanément en trois tours dans les 2 catégories DEBOUT et ASSIS Messieurs et Dames. (excepté en National 3 pour les Dames, en National 2 pour les Dames debout)

Art. 3 DROITS D'INSCRIPTION.

a/ Chaque saison, tout(e) joueur(se) licencié désirant participer au Critérium Fédéral doit acquitter lorsqu'il(elle) s'engage, un droit d'inscription forfaitaire lui permettant selon ses résultats, de jouer ensuite dans toutes les catégories visées au présent règlement, pour lesquelles il(elle) s'est qualifié(e)

b/ Les engagements, accompagnés du montant des droits d'inscription, devront parvenir au DTF adjoint, à une date fixée chaque année par la commission.

Art. 4 RESPONSABLE de L'ORGANISATION.

a/ Echelons National 1, 2 et 3 : Club organisateur d'après le cahier des charges.

b/ Echelon Inter régions : CTFR ou correspondant régional désigné par le D.T.F. en accord avec le Président du C.R.

Art. 5 ECHELON NATIONAL.

Cet échelon comprend : 3 divisions dans les catégories Messieurs debout et assis.
1 division dans la catégorie Dames debout.
2 divisions dans la catégorie Dames assises.

Art. 6 ECHELON NATIONAL ORGANISATION.

1/ Organisation sportive.

La division 1 : Messieurs 2 groupes de 8 (A et B) – Dames 1 groupe de 8
La division 2 : Messieurs 2 groupes de 8 (A et B) – Dames assises 1 groupe de 8
La division 3 : Messieurs 2 groupes de 8 (A et B)

En Dames assises la répartition sera fonction du nombre d'engagées.

2/ Déroulement sportif.

Division 1 MESSIEURS:

a/ Dans chaque groupe tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 8.

b/ Groupe A : Les 6 meilleurs se maintiennent,
Les 2 derniers descendent dans le groupe B.
Groupe B : Les 2 meilleurs montent dans le groupe A.
Les 2 derniers descendent en Division 2, groupe A.

Division 1 DAMES debout.

a/ 1 groupe de 8 toutes les participantes se rencontrent et sont classées de 1 à 8.

b/ Pas de descente, les joueuses choisissent à l'inscription le niveau de participation, National 1 ou inter régions. En inter régions les Dames jouent avec les Messieurs mais ne peuvent pas monter en division supérieure.

c/ Si la Nationale 1 Dames comportait plus de 8 joueuses, décision serait prise par la commission Fédérale pour participer en Nationale 1 ou inter régions.

Division 1 DAMES assises.

a/ 1 groupe de 8 toutes les participantes se rencontrent et sont classées de 1 à 8.
Les deux dernières descendent en division 2.

Division 2 MESSIEURS.

a/ Dans chaque groupe tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 8.

b/ Groupe A : Les 2 meilleurs montent en division 1 groupe B.
Les 2 derniers descendent dans le groupe B.

Groupe B : Les 2 meilleurs montent dans le groupe A.
Les 4 derniers descendent selon les divisions 3 en groupes A.

Division 2 DAMES assises.

a/ 1 groupe de 8 toutes les participantes se rencontrent et sont classées de 1 à 8, les 2 premières montent en division 1.

Divisions 3 MESSIEURS (Nat. Nord et Nat. Sud).

a/ Dans chaque groupe tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 8.

b/ Groupe A : Les 2 meilleurs montent en division 2 groupe B.
Les 2 derniers descendent dans le groupe B.

Groupe B : Les 2 meilleurs montent dans le groupe A.

Les descentes en inter régions sont fonction des descentes des divisions supérieures.

Art. 7 ECHELON INTER REGIONS ORGANISATIONS.

Cet échelon comprend une division dans les catégories Messieurs debout et assis.

4 Zones (A-B-C-D)

A1-A4	75-77-78-91-92-93-94-95-89-21-70-25-90-58-71-39	
A2-A3	08-51-55-54-57-67-10-52-88-68-62-59-80-02-60	- Zone A
		- N3 nord
B1-B3	28-45-37-41-18-36-50-61-14-27-76	- Zone B
B2-B4	53-72-44-49-85-29-22-35-36	- Nationale 1
C1	03-69-01-74-63-42-38-73-43-07-26	- Nationale 2
C2-C3	04-83-06-84-13	
C4-D4	30-48-34-11-66-15-46-12-32-82-81-65-31-09	- Zone C
		- N3 sud
D1-D2-D3	79-86-16-17-87-23-19-33-24-40-47-64	- Zone D

Déroulement sportif.

a/ Le premier de chaque inter régions monte en Nationale 3 groupe B dont il dépend.

b/ 10 joueurs et moins, il sera constitué une poule unique.

c/ Chaque CTFR fixera le déroulement en fonction du nombre de participants.
2, 3, 4 ou plus poules avec sortie sur tableau pour classement intégral de 1 à X.

d/ Toute féminine debout engagée et classée 60 FFTT et mieux ne peut participer en inter régions, sauf si engagement en Nationale non retenu.

Art. 8 COTATION et CLASSEMENT.

a/ Lors des 3 tours qualificatifs, les résultats des participants sont cotés selon le barème suivant.

<u>Nationale 1</u>		<u>Nationale 2</u>		<u>Nationale 3</u>		<u>Inter régions</u>	
1	500	1	360	1	240	1	100
2	470	2	345	2	225	2	90
3	460	3	335	3	215	3	85
4	445	4	330	4	210	4	80
5	450	5	325	5	205	5	75
6	445	6	320	6	200	6	70
7	440	7	315	7	195	7	65
8	435	8	310	8	190	8	60
						9	55
9	415	9	295	9	175	10	50
10	410	10	290	10	170	11	45
11	405	11	285	11	165	12	40
12	400	12	280	12	160	13	35
13	395	13	275	13	155	14	30
14	390	14	270	14	150	15	25
15	385	15	265	15	145	16	20
16	380	16	260	16	140	17	19
						18	18
						19	17
						20	16
						21&+	15

b/ Lorsque deux ou plusieurs concurrents se trouvent à égalité de points à l'issue de la dernière épreuve de qualification, l'avantage est donné:

1/ Au n° de classe le plus faible. 2/ Au plus jeune âge.

Art. 9 ETABLISSEMENT des POULES.

a/ Les poules sont établies en tenant compte des résultats du tour précédent, les joueurs qui descendent d'une division prennent les premiers numéros et ceux qui montent d'une division prennent les derniers numéros.

Art. 10 NOUVEAUX joueurs classés FFTT.

a/ Ils seront incorporés suivant leurs classements FFTT:

Messieurs debout:

En National 1	groupe A – 25 ou mieux	1 joueur maximum.
	groupe B – 30 ou 35	1 joueur maximum.
En National 2	groupe A – 40 ou 45	1 joueur maximum.
	groupe B – 50	1 joueur maximum.
En National 3	groupe A – 55	1 joueur maximum.
	groupe B – 60	1 joueur maximum.

Messieurs assis:

En National 1	groupe A – 40 ou mieux groupe B – 45	1 joueur maximum. 1 joueur maximum.
En National 2	groupe A – 50 groupe B – 55	1 joueur maximum. 1 joueur maximum.
En National 3	groupe A – 60 groupe B – 65	1 joueur maximum. 1 joueur maximum.

b/ Les joueurs incorporés devront s'inscrire dans les délais réglementaires avec photocopie de la licence FFTT pour la saison en cours et de la carte verte de testing. En cas de dépassement du cota ci-dessus, 1/ le classement FFTT le plus fort au nombre de points, 2/ le plus jeune âge.

c/ Tout joueur ayant déjà pratiqué en FFH et ayant eu au minimum une année d'absence sera incorporé à son niveau de valeur.

c/ sauf arrêt d'un titulaire, le joueur incorporé ne remplace personne, il est ajouté au nombre prévu, il y aura une descente de plus par joueur supplémentaire.

Art. 11 FORFAITS.

a/ Tout participant régulièrement engagé pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement.

b/ En cas d'accident ou d'évènement de force majeure survenu au dernier moment, il doit en aviser l'organisateur. Pour le tour considéré il marque 0 point et descend dans le groupe immédiatement inférieur si ce premier forfait est excusé. A tous les niveaux un double de la lettre d'excuse doit être adressé au DTF adjoint.

c/ Dans le cas d'un deuxième forfait, consécutif ou non survenant après un premier forfait excusé, le joueur est exclu du championnat de France (sauf wild-card) même s'il se trouve qualifié par son nombre de points pour disputer les épreuves pour le titre.

d/ Le joueur qui n'est pas excusé est exclu du championnat de France même s'il obtenait les points nécessaires.

e/ Dans tous les cas de forfait sont maintenus les meilleurs descendants.

f/ Refus de monte r: Au niveau National il ne sera pas accepté sous peine d'exclusion. Au niveau inter régions il devra être signalé dès la fin de la rencontre, le joueur marque 0 point, il ne pourra pas participer au tour suivant.

Art. 12 ABANDON.

a/ Tout joueur abandonnant sur blessure lors d'un tour qualificatif, marque les points du dernier pour le tour considéré et descend dans le groupe immédiatement inférieur.

b/ Le classement de la poule est refait en annulant les résultats des parties auxquelles il aura participé.

c/ Tout joueur abandonnant sans motif valable, marque 0 point et descend dans le groupe immédiatement inférieur pour le tour suivant.

Art. 13 RETARD.

a/ Si un joueur ne se présente qu'à l'appel de sa troisième rencontre, il ne sera scratché que si le juge arbitre est dans l'impossibilité de lui faire disputer ses 2 premières rencontres. Si le juge arbitre peut adopter cette solution, les joueurs de la poule concernée ne pourront refuser de disputer ces rencontres.

b/ Si le juge arbitre ne peut adopter cette solution, le joueur sera considéré comme forfait excusé et descendra dans le groupe immédiatement inférieur.

Art. 14 MODALITES de CLASSEMENT dans les POULES.

a/ Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de victoires.

b/ Lorsque deux participants terminent à égalité de victoires, ils sont départagés par le résultat de la partie les ayant opposés.

c/ Lorsque plus de 2 participants terminent à égalité de victoires, il est établi un nouveau classement entre les ex-aequo portant sur les résultats des parties les ayant opposés entre eux en faisant le quotient des victoires par les défaites, puis si c'est nécessaire des manches gagnées par les manches perdues et si besoin les points gagnés par les points perdus.

d/ En cas d'égalité persistante l'avantage est donné:

1/ Au n° de classe le plus faible.

2/ au plus jeune âge.

CHAMPIONNATS de FRANCE INDIVIDUELS

Art. 1 JOURNEES FINALES.

Les titres de champions de France sont attribués:

Championnat traditionnel.

a/ Simples. Messieurs debout classes : 6 – 7 – 8 – 9 – 10 – Petites tailles.

Messieurs assis classes : 3 – 4 – 5

b/ Doubles. Messieurs – Dames – Mixtes. Tableaux à élimination directe.

c/ OPEN. Messieurs debout tableau à élimination directe.

Dames debout épreuve par poules qualificatives.

Messieurs assis tableau à élimination directe

Dames assises épreuve par poules qualificatives.

Championnat TETRA et IMC.

a/ Simples. Messieurs TETRA classes : 1 – 2

Dames TETRA classes : 1 et 2

Messieurs IMC classes : CP5 et CP6 – CP7 et CP8

Dames IMC classes : CP5 à CP8

b/ Doubles. Messieurs TETRA – Messieurs IMC. Tableaux à élimination directe.

c/ OPEN. Messieurs TETRA tableau à élimination directe.

Messieurs IMC tableau à élimination directe.

Il faut un minimum de 4 participants(es) en simple ou 8 équipes pour disputer un titre National

Art. 2 ORGANISATION SPORTIVE.

Les épreuves de simple par classe, dans chacune des catégories Messieurs et Dames, debout et assis, sont ouvertes aux joueurs(ses) ayant obtenu sur l'ensemble des tours qualificatifs, suffisamment de points d'après le barème de cotation et aux "wild-card" (carte d'invitation) désignés par le D.T.F.

L'organisateur pourra s'il le souhaite faire la demande d'une "wild-card" pour un joueur ou une joueuse de son club. Cette demande sera examinée par la commission.

Art. 3 DEROULEMENT SPORTIF.

a/ Les joueurs(ses) qualifiés, ayant confirmé leur participation dans les délais fixés par la Commission Technique Fédérale, sont intégrés dans chaque groupe de classe selon l'ordre de leur classement à l'issue des tours qualificatifs.

b/ Les joueurs sont répartis en poules de 3 ou de 4, en utilisant le principe du serpent. Les joueurs(ses) d'une même association seront déplacés pour éviter qu'ils soient dans la même poule.

c/ Si par suite d'un nombre insuffisant de joueurs les poules n'ont pas le même nombre de joueurs, les plus petits numéros doivent être protégés et ce sont eux qui doivent bénéficier des poules incomplètes.

d/ Lorsque les participants d'une même association ou de même parenté sont qualifiés dans la même poule, ils doivent y être placés de façon à se rencontrer au 1^{er} tour s'ils sont 2, le plus rapidement possible s'ils sont 3 ou plus.

e/ Première phase : Les 2 ou 3 premiers de chaque poule sont qualifiés pour la 2^{ème} phase.

f/ Deuxième phase: Tableau final à élimination directe, les joueurs(ses) sont placés par tirage au sort.

g/ Qualifiés du championnat de France TETRA et IMC pour le championnat de France OPEN. Ces joueurs seront placés dans les tableaux suivant les points marqués à l'issue des 3 tours qualificatifs.

Les 2 premiers du tableau OPEN TETRA, avec les Messieurs assis classe 3.

Les 2 premiers du tableau IMC classes CP5 et CP6, avec les Messieurs classe 6.

Les 2 premiers du tableau IMC classes CP7 et CP8, avec les Messieurs classes 7, 8 ou 9

Art. 4 EPREUVES de DOUBLES.

a/ Des tableaux de doubles Messieurs, doubles Dames et doubles Mixtes sont organisés (en fonction du nombre). Les inscriptions et compositions se feront avec la confirmation de participation. Aucune inscription de double ne sera prise le jour de la compétition.

b/ seuls sont qualifiés pour disputer les doubles du championnat de France, les joueurs qualifiés dans les tableaux de simples, les wild-card et les remplaçants. Il n'existe à cet échelon aucune restriction d'appartenance à la même association.

c/ Pour cette compétition, le placement des équipes de doubles dans le tableau se fera par addition des points obtenus par chacun des équipiers à l'issue des tours qualificatifs.

d/ En cas d'égalité persistante l'avantage est donné:

1/ au n° de classe le plus faible. 2/ au plus jeune âge.

e/ Le classement dans les tableaux se fera dans l'ordre rigoureux du classement des joueurs à l'issue des tours qualificatifs.

Art. 5 OPEN.

a/ 4 tableaux pour les catégories Dames et Messieurs en debout et assis.

b/ Seuls sont qualifiés pour disputer l'OPEN du championnat de France, les joueurs qualifiés dans les tableaux simples, les wild-card et les remplaçants. Il n'existe à cet échelon aucune restriction d'appartenance à la même association.

c/ Sauf dérogation exceptionnelle, seule la participation aux championnats de France permet une qualification pour l'épreuve internationale de référence (Europe, Monde, Paralympiques).

d/ Le classement dans les tableaux se fera par tirage au sort suivant le règlement de la FFTT. On place 1 et 2, on tire entre 3 et 4, puis 5 à 8, puis 9 à 16,

Art. 6 PARTICIPATION à la JOURNEE FINALE.

a/ Tout qualifié ayant confirmé sa participation à une journée finale, ne pourra en cas de forfait prétendre au remboursement de l'inscription dont le montant est fixé chaque année par la Commission Technique Fédérale.

b/ Il est interdit à tout joueur régulièrement qualifié à une journée finale de participer à une autre épreuve sportive de quelque nature qu'elle soit (sauf avis favorable de la commission) le même jour, sous peine de sanctions graves à décider par la commission de discipline.

COUPE de FRANCE

Art. 1 CONDITIONS de PARTICIPATION.

- a/ La Coupe de France est réservée aux joueurs(ses) licenciés à la Fédération Française Handisport.
- b/ L'inscription à la Coupe de France est gratuite mais cause de nombreux forfaits enregistrés chaque année. Tout club qui ne pourra honorer son engagement (sauf cas clairement justifié) se verra pénalisé d'une amende. Niveau région 30 euros – Niveau inter régions 60 euros – Journée finale 90 euros.

Art. 2 EPREUVE.

- a/ Compétition par équipes de 2, 3 ou 4 joueurs(ses) du même club et de la même catégorie (assis ou debout), formule "Coupe Davis" 2 simples 1 double 2 simples.
- b/ Possibilité après le double d'incorporer 1 ou 2 autres joueurs pour les simples, à condition que ce ou ces joueurs soient inscrits dès le début sur la feuille de rencontre.
- c/ Chaque rencontre est arrêtée dès que l'une des équipes a remporté 3 parties.
- d/ Pour respecter les horaires, le juge-arbitre peut faire jouer certaines rencontres sur 2 tables.
- e/ Les équipes seront, masculines, féminines ou mixtes. Un club peut engager une ou plusieurs équipes.
- f/ Tout joueur(se) ayant participé dans une équipe ne peut à aucun moment ou un autre jouer dans une autre équipe.
- g/ Tout joueur(se) n'ayant pas participé dans une équipe (échelon régional ou inter) peut participer même à la journée finale.
- h/ La journée finale et les dates limites pour les échelons régional et Inter régions sont indiquées sur le calendrier de la commission.

Art. 3 DEROULEMENT.

a/ Echelon Régional :

Par poules géographiques (selon le nombre d'équipes engagées) disputées en une ou plusieurs journées.

Les 4 meilleures équipes, 2 en assis et 2 en debout, seront qualifiées pour disputer le tour suivant échelon inter régions.

b/ Echelon Inter régions :

Chaque Inter régions (A, B, C ou D), réunira les deux meilleures équipes en assis et debout de chaque région, il y a quatre régions par Inter régions, au maximum il ne pourra donc y avoir que huit équipes pour disputer les qualifications pour la journée finale.

Les 4 meilleures équipes, 2 en assis et 2 en debout, seront qualifiées pour disputer la journée finale.

c/ Journée Finale :

Sont qualifiés directement pour la journée finale: Les clubs ayant obtenu le plus de points (sur 2 joueurs) au 3^{ème} tour du critérium Fédéral de la saison précédente soit : 4 équipes assis et 4 équipes debout, les points des dames seront divisés par deux.

Les 2 équipes assis et 2 équipes debout de chaque Inter régions.

Déroulement : Dans chacune des 2 catégories les 12 équipes se rencontrent dans 4 poules de 3 équipes. Le placement des équipes dans les poules s'effectue par tirage au sort le vendredi soir la veille de la compétition, en présence du juge-arbitre, du D.T.F. adjoint et des responsables des clubs présents.

Poules : Tirage au sort, dans chacune des catégories Les 4 équipes qualifiées directement prennent les 1ères places, les 4 équipes 1ères de chaque inter régions prennent les 2èmes places, les 4 équipes 2èmes de chaque inter régions prennent les 3èmes places. (Protection de l'assiette club et zone)

Sorties de poules : Les 2 meilleures équipes de chaque poule disputeront les quarts de finale, tirage au sort des 4 premiers pour les n° 1-2-3-4, des 4 deuxièmes pour les n° 5-6-7-8, les vainqueurs disputeront les demi-finales, les vainqueurs des demi-finales disputeront la finale, la rencontre pour la troisième place sera disputée.

Art. 4 Forfait d'une ou plusieurs équipes :

Afin d'éviter les poules de 2, la forme sera la suivante :

11 équipes = 1 poule de 3 et 2 poules de 4, sorties de poules : 2 qualifiées soit 2 quarts de finale.

10 équipes = 2 poules de 3 et 1 poule de 4, sorties de poules : 2 qualifiées soit 2 quarts de finale.

9 équipes = 3 poules de 3, sorties de poules : 2 qualifiées soit 2 quarts de finale.

DISPOSITIONS COMMUNES

Art. 1 LICENCES

a/ La licence compétition FFH pour la saison en cours est obligatoire à tous les niveaux (sous peine de sanctions graves, joueur considéré forfait)

b/ Tout joueur ayant oublié sa licence pourra se présenter à l'épreuve, il devra signer une décharge à l'organisateur, certifiant qu'il possède la licence compétition FFH pour la saison en cours. Pour les mineurs signature obligatoire d'un des parents ou du tuteur légal.

Art. 2 TESTING

a/ Pour toutes les compétitions de niveau National la carte verte de testing est obligatoire et vivement conseillée en inter régions.

b/ Les imprimés pour les demandes de classification sont sur notre site www.tthandisport.org "PRESENTATION" "Les classifications" (Bilan fonctionnel)

Art. 3 RECLAMATIONS de TESTING

Tout litige, toute contestation sur la classe d'un joueur ne seront pris en compte qu'après réclamation écrite sur papier libre, adressé au responsable des testings de la Commission Fédérale Handisport de Tennis de Table, en joignant à cette demande un chèque caution de 25 euros à l'ordre de la commission.

Après étude de cette protestation, le joueur examiné sera soit reclassé et la caution restituée, soit le joueur sera maintenu dans sa classe et la caution encaissée.

Art. 4 DUREE des PARTIES.

a/ A tous les échelons les rencontres se disputent au meilleur des 5 manches de 11 points.

Art. 5 LA TENUE.

a/ La tenue sportive réglementaire est obligatoire pour tous les compétiteurs.

b/ Suivant le handicap un joueur peut être autorisé à jouer en pantalon et veste de survêtement, avec des chaussures orthopédiques.

c/ Obligation aux joueurs(ses) concernés par les podiums, d'être présents et en tenue de sport pour les remises des récompenses, sous peine de sanctions.

Art. 6 COMMISSION de DISCIPLINE

Une commission de discipline a été mise en place saison 2005/2006.

Elle est constituée de cinq membres, dont un Président, un vice Président, un secrétaire.

En cas d'exclusion pour raison disciplinaire inférieure à 2 journées consécutives du Critérium Fédéral d'une même saison, le joueur sera réintégré au niveau du résultat de la dernière épreuve qu'il a disputé.

Pour une exclusion de une année ou plus, le joueur sera réintégré en surplus à son niveau correspondant prévu à l'article 10 de ce règlement.

Art. 7 TOURNOIS INTERNATIONAUX

a/ Toute compétition de niveau National est prioritaire à une épreuve Internationale, il est donc interdit à quiconque de s'inscrire à une épreuve Internationale sauf dérogation accordée par la commission fédérale de tennis de table.

b/ Conformément à l'article 20 du règlement intérieur fédéral, structures sportives: pour tout déplacement international non officiel et pas pris en charge par la Fédération ou la Commission fédérale, (tournois IPTTC, invitations....) vous devez en informer le DTF avant de vous inscrire. D'autant que c'est seulement avec l'accord de notre Fédération que vous vous trouvez couvert par l'assurance individuelle de votre licence en cas de problème à l'étranger.

Vous pouvez le faire par courriel ou courrier recommandé. Pour éviter tout litige, vous demandez au DTF une attestation d'autorisation de participation et seulement quand vous recevez cette attestation, ou si vous n'avez aucune réponse dans un délais de 10 jours, vous pouvez vous inscrire aux épreuves. Le non respect de cet article entraînera automatiquement une suspension de participation à ces compétitions internationales pour une durée de trois mois après la date du tournoi auquel vous auriez participé sans en avoir eu l'autorisation.